LE FIGARO économie
lefigaro.fr/economie

EMPLOI
COUP D'ARRÊT À LA BAISSE DU CHÔMAGE PAGES 24 ET 25

SÉRIE D'ÉTÉ
ANTOINE PINAY, « PÈRE LA RIGUEUR » PAGE 27

Éolien, solaire : ce que prépare le gouvernement

AGIP/BRIDGEMAN IMAGES ; J.-CE MARMARA/LE FIGARO ; F. AUGSTEN/AFP ; B. AUBERT/ONLYFRANCE.FR

Un projet de loi d'exception sera présenté à la rentrée pour rattraper le retard dans les énergies renouvelables en simplifiant les démarches administratives. PAGE 26

> FOCUS

CINQ GÉANTS CHINOIS QUITTENT WALL STREET

Pas moins de cinq géants chinois cotés aux États-Unis se retirent de la Bourse de New York. Les deux grands pétroliers Sinopec et PetroChina, l'assureur China Life Insurance, le groupe d'aluminium Chalco et une filiale de Sinopec basée à Shanghaï ont indiqué vendredi, chacun de son côté, qu'ils demandaient leur radiation ce mois-ci.

Ces cinq groupes, qui conserveront leur cotation à Hongkong ou en Chine continentale, sont dans le collimateur du régulateur américain. Celui-ci leur reproche notamment de ne pas se plier à la loi qui oblige toute société cotée aux États-Unis à faire certifier ses comptes par un cabinet agréé. Si cette règle n'est pas respectée, la société risque une radiation de la Bourse américaine. Or, les entreprises chinoises sont connues pour ne pas se soumettre à cette procédure.

Pékin invoque des raisons de sécurité nationale pour interdire l'accès complet aux livres de comptes des sociétés cotées réclamé par Washington. Les groupes chinois justifient par ailleurs leurs manquements par les coûts liés à la cotation aux États-Unis et la charge que représente le respect des obligations d'audit.

La décision des cinq groupes intervient dans un contexte de tension accrue entre la Chine et les États-Unis. Mais la controverse sur la surveillance des entreprises cotées avait atteint un paroxysme en décembre lorsque la SEC (Securities and Exchange Commission) avait finalisé des règles remettant en question les transactions sur les sociétés chinoises. Selon la SEC, 273 entreprises sont visées, parmi lesquelles des géants comme le site d'e-commerce Alibaba ou le moteur de recherche Baidu.

De son côté, Pékin incite ses pépites à chercher des financements sur les places boursières chinoises plutôt qu'à New York. Didi, son champion de la réservation de voitures avec chauffeur, avait, malgré les réticences des autorités, levé 4,4 milliards de dollars aux États-Unis en juin 2021. Depuis, il s'est fait reprendre en main par Pékin et infliger une lourde amende. **A. BOH**

Le roi russe de l'aluminium touché par les sanctions

Le groupe russe Rusal, deuxième producteur mondial d'aluminium, se dit affecté par les sanctions internationales prises contre la Russie. Un communiqué du groupe fondé par l'oligarque Oleg Deripaska explique que « *les tensions géopolitiques croissantes depuis février 2022 ont fait considérablement augmenter la volatilité sur les marchés de matières premières et de devises* ».

Ces tensions provoquées par l'offensive russe en Ukraine déclenchée le 24 février et les sanctions internationales contre Moscou qui l'ont suivie « *ont affecté de manière négative les activités des entreprises russes dans différents secteurs de l'économie en aboutissant à une baisse de la demande d'aluminium en Russie* », selon Rusal.

Le géant de l'aluminium, qui a produit près de 6 % de ce métal dans le monde l'an dernier, n'est pas nommément visé par les sanctions. En revanche, son fondateur et principal actionnaire, Oleg Deripaska, a vu ses actifs gelés. Par ailleurs, l'interdiction par l'Australie d'exporter vers la Russie de l'alumine, de laquelle est ensuite extrait l'aluminium, et la suspension de la production à la raffinerie d'alumine de Mykolaïv (Ukraine) « *ont eu un impact négatif sur les livraisons des matières premières pour la production de l'aluminium et provoqué une hausse des dépenses* ».

Le groupe russe explique qu'il « *est obligé de refaire sa chaîne de livraisons* ». Pour leur part, « *les projets d'investissement et les programmes de modernisation des installations de production pourraient être reportés en raison de difficultés avec la livraison d'équipements* », selon Rusal. Le chiffre d'affaires de l'industriel, coté à la Bourse de Hongkong, a néanmoins augmenté de 31,3 % au premier semestre, à 7,2 milliards de dollars. En revanche son bénéfice net a reculé de 16,7 % au premier semestre sur un an, à 1,68 milliard de dollars. **V. C.**

le PLUS du FIGARO ÉCO

TÉLÉVISION
Le doute grandit autour de la fusion TF1-M6
PAGE 28

LA SÉANCE

DU VENDREDI 12 AOÛT 2022

CAC 40	6553,86	+0,14%
DOW JONES	33543,86	+0,62%
ONCE D'OR	1788,45	(1789,70)
PÉTROLE (lond)	98,080	(99,470)
EUROSTOXX 50	3778,58	+0,57%
FOOTSIE	7500,89	+0,47%
NASDAQ	13437,12	+1,09%
NIKKEI	28546,98	+2,62%

L'HISTOIRE

Quand le jubilé de la reine Elizabeth fait reculer l'économie britannique

Pour fêter les 70 ans de règne de leur reine bien-aimée, les Britanniques ont sorti le grand jeu. Au programme des réjouissances, du 2 au 5 juin, des défilés, des spectacles et de multiples célébrations dans tout le Commonwealth, incluant près de 200 000 événements locaux ou fêtes de quartier dans le seul Royaume-Uni. Et surtout, deux jours fériés supplémentaires ont été offerts à la population britannique en l'honneur du jubilé de platine d'Elizabeth II. Deux jours qui ont coûté cher à l'économie. En juin, l'activité outre-Manche s'est contractée de 0,6 %, a indiqué vendredi l'ONS, l'équivalent britannique de l'Insee. L'organisme souligne que ce jubilé avait généré une perte de deux jours ouvrables sur le mois. Sur l'ensemble du trimestre, le PIB s'est contracté de 0,1% en Grande-Bretagne. Outre les festivités royales, ce repli est dû notamment au ralentissement des services médicaux. Il est toutefois moindre que ne le craignaient les observateurs en raison d'une reprise du tourisme et de la restauration. Mais, la forte hausse des tarifs de l'électricité, qui entrera en vigueur en octobre, devrait assombrir un peu plus les perspectives économiques cet automne. Elle pèsera sur le budget des ménages qui est déjà sous forte pression avec une inflation à 9,4 %. Pour lutter contre cette hausse des prix, la Banque d'Angleterre a annoncé la semaine dernière une augmentation des taux directeurs d'un demi-point. Cela pourrait accélérer le passage du pays en récession, dont la reine Elizabeth, cette fois, ne pourra être tenue pour responsable. ■ **A. BOH**

Le salaire moyen a augmenté de 3 % sur un an, en France

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) dans le privé a augmenté de 1 % au deuxième trimestre 2022, soit nettement moins que le coût de la vie, selon des données provisoires publiées vendredi par le ministère du Travail. Le SMB, mesuré dans les entreprises privées (hors agriculture) de 10 salariés et plus, représente le salaire brut, c'est-à-dire avant la déduction des cotisations sociales et le versement des prestations sociales. Il ne prend donc en compte ni les primes, ni les heures supplémentaires, qui peuvent représenter une part importante de la rémunération et ont pu servir, ces derniers mois, de vecteur pour rendre du pouvoir d'achat aux salariés.

Sur un an, le salaire mensuel moyen a augmenté de 3 %, après une hausse de 2,3 % au trimestre précédent, selon la Dares, le service de statistiques du ministère. Mais « *ces évolutions doivent être mises en regard de l'inflation* », rappelle l'organisme dans son communiqué. L'indice des prix a en effet explosé sur un an de 6,1 % depuis juillet 2021, selon les chiffres définitifs de l'Insee publiés également ce vendredi, soit le niveau d'inflation le plus élevé jamais constaté depuis juillet 1985. Et ce, essentiellement à cause de la flambée des prix de l'énergie, en hausse de 28,5 % sur un an.

Le salaire mensuel de base, rapporté à l'inflation et en euros constants, a ainsi diminué de 3,1 % sur un an. Par rapport au premier trimestre 2022, le salaire mensuel de base a timidement augmenté de 1,3 % pour les employés (+3,7 % sur un an), de 1,2 % pour les ouvriers (+3,3 %), de 0,8 % pour les professions intermédiaires (+2,4 %) et de 0,7 % pour les cadres (+2,3 %).

Le plan Borne pour accélérer les projets éoliens et solaires

Le gouvernement prévoit une loi d'exception qui s'appliquera durant tout le quinquennat. Objectif : rattraper le retard français dans les renouvelables.

Parmi les *« mesures d'urgence temporaire »*, le projet de texte propose d'alléger les exigences environnementales imposées jusqu'à présent aux petits projets solaires et éoliens. PKAWASAKI/STOCK.ADOBE.COM

> Nos partenaires européens vont souvent deux fois plus vite que nous pour déployer les moyens de production d'énergie renouvelable. Nous devons donc aller beaucoup plus vite
>
> EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI « ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES »

GUILLAUME GUICHARD
@guillaume_gui

ÉNERGIE Les prix du mégawattheure s'envolent, la France doit rouvrir une centrale au charbon pour passer l'hiver… Il y a urgence à produire plus d'électricité décarbonée. Le chef de l'État avait mentionné cet impératif dans son allocution du 14 Juillet. Le projet de loi *« d'accélération des énergies renouvelables »*, que *Le Figaro* a pu consulter, met en musique la volonté présidentielle. Il a été envoyé vendredi pour consultation auprès des acteurs du secteur.

Un moyen pour le gouvernement de montrer, après des semaines de canicule, qu'il s'attaque au sujet du réchauffement climatique. Un moyen, aussi, de *« répondre à l'urgence actuelle d'atteindre nos objectifs et d'améliorer l'indépendance énergétique du pays »*, explique-t-on dans l'entourage de la première ministre, Élisabeth Borne. Le projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres en septembre, puis au Parlement en octobre.

Dans sa rédaction actuelle, il comprend vingt articles simplifiant tous azimuts les démarches administratives en faveur des développeurs de renouvelables. Des mesures visent à réduire les capacités de recours contre ces projets qui suscitent de fortes oppositions locales. Ce texte est donc une victoire pour la filière renouvelable française, qui voit y figurer nombre de ses revendications récentes. Il ne manquera pas faire réagir les nombreux opposants au déploiement de panneaux solaires et d'éoliennes.

La France est à la peine dans ce domaine. *« Il faut en moyenne 5 ans de procédures pour construire un parc solaire nécessitant quelques mois de travaux, 7 ans pour un parc éolien et 10 ans pour un parc éolien en mer*, explique l'exécutif dans l'exposé des motifs du projet de loi accélération. *Nos partenaires européens vont souvent deux fois plus vite que nous pour déployer les moyens de production d'énergie renouvelable. Nous devons donc aller beaucoup plus vite. »* La France n'installe que 1,5 gigawatt d'éolien par an, alors que pour remplir ses objectifs actuels, il faudrait en installer 2 gigawatts.

Un certain nombre de mesures s'inscrivent dans la logique de la « loi d'exception » en faveur de l'éolien et du solaire promise par Emmanuel Macron pendant sa campagne électorale. *« Étant donné l'urgence de la situation, il prévoit des mesures systémiques temporaires visant à rattraper, au plus vite, notre retard sur nos partenaires européens »*, précise l'exposé des motifs du projet de texte. À en croire la présentation générale du projet de loi, ces *« mesures d'urgence »* s'appliqueraient *« sur une période de 48 mois »*, c'est-à-dire quatre ans. Donc jusqu'à la fin du quinquennat.

« Doubler la puissance installée »

Objectif, précisent les documents de présentation du texte, *« libérer à court terme un potentiel de plus de 20 gigawatts de projets renouvelables, soit suffisamment pour doubler la puissance renouvelable installée en France »*. Dont 10 gigawatts de solaire grâce à l'élargissement de l'obligation de construire des ombrières de parking avec panneaux solaires. Et encore 4,5 gigawatts grâce à la libération de terrains auparavant interdits aux panneaux solaires, comme le long des routes et des autoroutes et sur des terrains en friche dans des zones portuaires. Le chef de l'État a fixé, en février à Belfort, l'objectif de multiplier par dix les installations photovoltaïques pour atteindre 100 gigawatts en 2050.

Parmi les autres *« mesures d'urgence temporaire »*, le projet de texte propose d'alléger les exigences environnementales imposées jusqu'à présent aux petits projets solaires et éoliens. Plus structurant, l'article 6 du texte affirme que *« les installations (renouvelables) répondent, dans un contexte de crise énergétique, à un intérêt public majeur »*. Cela permettrait de déroger à la protection d'espèces protégées et ainsi de *« réduire le nombre de contentieux, qui sont sources de retards et difficultés pour les projets »*, précise l'exposé des motifs.

Le gouvernement veut aussi appuyer sur l'accélérateur dans l'éolien en mer. La France se distingue dans ce domaine par sa lenteur. Les premières éoliennes offshore ne produisent de l'électricité que depuis cet été au large de Saint-Nazaire, dix ans après le lancement des appels d'offres. Fini les débats publics pour chaque projet de parc. L'exécutif prévoit un seul et unique grand débat public pour toute une façade maritime, le public s'exprimant sur de grandes zones *« à vocation "éolien en mer" »*, ce que font les pays voisins. Au passage, le projet de loi précise le statut juridique des futures éoliennes flottantes, inapplicable jusqu'à présent car ces installations sont assimilées, jusqu'à présent, à des navires.

Reste que la lenteur du développement de l'éolien en mer dépend aussi largement du manque de moyens que l'État y consacre. *« À la direction générale de l'énergie et du climat, l'effectif des hauts fonctionnaires chargés de lancer les grands appels d'offres est passé dernièrement de… 3 à 5*, s'étrangle un grand acteur du secteur. *Ils ne pourront jamais tenir le rythme visé par l'exécutif. »*

Ristournes pour les riverains des éoliennes

Réduire les concertations, limiter les recours, donner accès à de nouveaux terrains… la libéralisation de la réglementation des renouvelables n'atteindra pas ses objectifs si les riverains se dressent contre les futurs projets. Le gouvernement en a bien conscience. L'avant-dernier article du projet de loi accélération prévoit d'octroyer un tarif réduit de l'électricité aux voisins de centrales solaires ou de parcs éoliens. *« Cet article vient ainsi créer une modalité de partage territorial de la valeur des renouvelables avec les ménages résidents via leur facture d'électricité »*, lit-on dans l'exposé des motifs. Jusqu'à présent, les propriétaires de parcs éoliens ou solaires règlent des taxes locales aux communes. Ils proposent aussi parfois aux habitants de prendre une part au capital du projet.

En attendant son propre texte pour faciliter la construction de centrales, la filière nucléaire ronge son frein. Il est vrai que la construction des 6 nouveaux réacteurs nucléaires ne peut répondre à court terme à la crise énergétique que traversent la France et l'Europe. Emmanuel Macron ne les a commandés qu'en février dernier, tergiversant jusqu'aux tout derniers mois de son premier quinquennat pour avancer sur ce dossier stratégique. Résultat, les premiers réacteurs ne seront pas prêts avant 2035. Par conséquent, l'exécutif entend développer le plus possible l'énergie photovoltaïque et l'éolien en mer.

De l'aveu du gouvernement, ce projet de loi, qui ne sera pas voté avant la fin de l'automne, n'est pas celui qui permettra de mieux passer l'hiver, alors que nombre d'experts craignent l'irruption de coupures tournantes lors de pics de consommation. Mais des mesures d'urgence ont déjà été prises en juillet pour débloquer des projets représentant environ 10 gigawatts, *« dont un certain nombre sera opérationnel cet hiver »*, veut-on croire au ministère de la Transition énergétique. ■